1

Nous Souvignez Comissaires Nommez par L'académie De Chirurgie Pour Examiner deux Observations Envoyez par Monsieur hoin Maitre chirurgien a dijon.

La Premiere au Sujet d'un particulier qui S'étoit fait Une Legere piqure d'epingle au doit Indicateur de La main gauche prés La Racine de Longle, Et Le même jour, ayant touché Une personne qui etoit a La Veille d'avoir ses Regles, Il Luy Survint a L'endroit de la piqure Une petite pustule galeuse, La quelle Revenant de mois en mois, L'obligeat de Consulter quelques chirurgiens et Notament Monsieur hoin : Sans entrer dans Un plus grand detail de cequi est Contenüe dans L'observation, Il est Bon de Remarquer que Monsieur hoin nous aprend, que L'autheur du Mercure, ne jugeat pas a propos de La Rendre publique, parcequ'elle etoit trop gaillarde, a Notre Egard, quoy quil Soit aizé de Repondre a la dite Observation, Nous estimons qu'elle ne peut estre Employée dans Les Memoires de L'accademie, ~~Parcequelle~~ qui ne Souffre Rien ~~qui puisse~~ de ce qui peut alterer L'honneur et La Reputation du public.

La Seconde observation est au Sujet d'une fracture Complette Et Compliquée des deux os de La Jambe gauche dans La partie

ARC
carton 34
no. 86

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

Moyenne, Arrivée au Nommé Bochot tapissier agé d'environ trente cinq ans ou La gangrenne Survint quelques Jours apres Par Le derangement des pieces fracturées qui Comprimoient Les Vaisseaux, accident Survenu trois jours apres La Blessure par Un Rêve tumultueux qui avoit causé au malade une trop grande Agitation Ce qui engageat tous Les Consultans a faire faire des Incisions convenables pour découvrir La fracture, qu'ils trouverent tellement oblique, Les pieces chevauchant L'une Sur Lautre d'un travers de doigt, qu'ils Convinrent qu'on ne pouvoit Les maintenir Reduites par La methode ordinaire; Monsieur hoin Nous dit qu'il proposa L'industrie de Monsieur Petit dans Un Cas pareil Sans Se Resouvenir qu'il avoit Veü Ce Beau trait de pratique dans Le Livre de Monsieur Garangeot, Qu'on appliqua de mesme, Des Vis Sur Une plaque et Sur L'os pour Le maintenir, mais que N'ayant pas Reussi, Il y Supplea par Une autre plaque qui etoit De Bois de chesne Crenelée par dessus en quatre Endroits pour Recevoir quatre fils d'argent par Le moyen des quels L'on Entoura L'os fracturé avec La plaque de bois en Les attachant fortement Et Les tournant avec des pinces, Il nous assure que Le Tibia

fut Si Bien affermi par cette Maneuvre que Le Malade soutenoit sa Jambe en l'air sur son lit sans le secours d'aucun Appareil ni Bandage, Monsieur hoin nous avertit encorre, que Quand La gangrene fut detruite#, il Jugea que le Perroné s'étoit Reduit luy mesme tres parfaitement, Que l'on osta La Plaque et les fils, De Seavoir, dans quelle année et Combien il y avoit qu'ils y etoient, C'est ce qui est obmis dans l'observation, Et apres avoir separé plusieurs Esquilles qui Branloient dans la Circonference du tibia et avoir trouvé Un bon Cal, Monsieur hoin Nous assure que le Malade marcha au bout de dix mois Etant gueri, a Un Ulcere prés qui n'a pu se Consolider: il finit En disant que le Sieur Bochot seroit bien mortifié si on luy avoit Coupé La Jambe Comme on la tant de fois pratiqué dans des cas Semblables.

et que la Jambe fut dégorgée de plusieurs abcés qui si formerent par la suite

Refflections sur cette observation, Premierement Ce n'est pas penser Juste de s'imaginer qu'Une fracture oblique dont Les pieces ne montent L'une sur L'autre que d'un travers de doigt

Ne puisse estre maintenüe par La methode ordinaire, Vëu que tres Souuent on En a gueri dont Les pieces montoient de plus de trois a quatre pouces Les Vnes Sur Les autres et mesme Sans Raccourcissement de La partie quoy que La gangrene y fut suruenüe, Il faut a La Verité que ces Blessures, qui demandent toute L'attention possible, Soient pansez methodiquement et ne pas s'effrayer tout d'un Coup, Si dans ces Sortes d'obliquité, Les parties ne Se maintiennent pas Reduites, Les accidens qui Les accompagnent, S'y opposant presque toujours dans Les Commencements

a L'egard de La Remarque que fait Monsieur hoin au sujet de L'obseruation ou il est parlé de Monsieur Petit Et qu'il dit auoir Vëue dans Le Liure de Monsieur Garangeot, il Nous paroist qu'il auroit pû se dispenser de Nous La proposer Comme Vn moyen certain, puisque La Lecture qu'il en a faite a dû Luy apprendre que L'entreprise n'en auoit pas eté heureuse, L'on Scait de plus que cette obseruation Ecrite auec Le Zele et La Modestie de celuy qui La Rapporte

Est neantmoins Retranchée Sans en Instruire Le ~~Pub~~ Public dans La Seconde Edition du Livre de Ses Observations, au Surplus il n'y a Rien dans tout Le chapitre quarante huit de cette Premiere Edition qui nous engage a preferer La tentative de Monsieur hoin a Une pratique qui a Réussie depuis Plusieurs siecles; Nous nous croyons mesme obligér de Representer que cette methode en cas de Succés est capable de Retarder La guerison, en appliquant au tour de L'os, des Corps etrangers qui alterent certainement sa substance par Leurs sejours et La matiere qu'ils Retiennent, peuvent Comprimer Le perioste, Causer des desordres aux muscles et aux tendons, Etrangler Les Nerfs et Les Vaissaux, enfin produire des accidens facheux, ce Sont des faits sur Les quels, il n'est pas besoin de s'etendre davantage:

Pour ce qui est du Rêve tumultueux, que Monsieur hoin Nous dit, avoir derangé Les parties, En Supposant, qu'elles etoient Contenües, comme elles devoient L'estre, il paroist que Les

Chirurgiens ont eü plus de peur que Le Malade, Car
Ils ne ~~doivent~~ devoient pas Ignorer, que dans ces Sortes de blessures
Les tresaillemens et Les Resues en Sont des accessoires presque
Inseparables : ne peut on pas aussi Regarder comme Une temerité
d'avoir fait Lever La Jambe a ce tapissier, apres luy avoir
appliqué cette plaque de nouvelle Invention : Ne Seroit
on pas aussi en droit, de faire des objections sur ce perroné cassé
qu'on nous dit, s'estre reduit luy mesme si parfaitement : Peut on
Deplus Excuser Monsieur hoin, d'avoir obmis dans Son observation
l'année et Le Jour de La Blessure aussi bien que Le temps que
la plaque a Resté Sur L'ós fracturé Et L'academie, Joignant
Les obmissions et Les termes affectez du Sieur hoin, N'est elle
pas en droit de Soupçoner que c'est Un piege que ce chirurgien
a Voulu luy tendre : En fin Monsieur hoin Voulant Establir
sa maniere de panser Les fractures obliques Compliquées, Sera
t'il Receu a accuser Les chirurgiens en general, de Couper
Presque toutes Les Jambes ou il arive des Blessures de cette Espece

Pendant, que ce quil avance gratuitement et de Son chef, est Contraire
a La Verité, puisque L'on en guerit tous Les jours en trois ou quatre mois
de plus considerables, que La Seule quil nous Rapporte ou
Malheureusement pour Le malade, il en a eü pour dix mois
Entiers : Une matiere aussi importante merite toute L'attention possible
Puisquelle Induit a Erreur Les Eleves en chirurgie, cette maniere
de traiter Les fractures obliques, Ne pouvant tout au plus avoir lieu
que quand L'os est totalement dépouillé de Son perioste, Soit par
l'accident de la blessure, Soit par La pouriture qui y Survient
Ce qui demende Encorre bëacoup de prudence et que l'on ne Conseille
a personne d'éprouver sans Une Extreme necessité.

Le Tout consideré, Nous Estimons, que L'academie, Pour
l'honneur de La chirurgie et l'interest particulier du public
Ne ~~peut~~ peut Se dispenser, En joignant nos Remarques a L'observation
de Monsieur hoin, de La mettre par Extrait dans Ses memoires
C'est Le Jugement que nous en Rendons. fait a paris ce Vingt cinq
Juillet mil Sept cent trente quatre

Febvrier   Bolentuit   langlois

Académie nationale de médecine Bibliothèque

N. 29

n.° 167.